



DIPE/24-1027-915 du 25/11/2024

APPEL A CANDIDATURES : COORDONNATEUR REP+

Destinataires : Mesdames et messieurs les personnels enseignants du 2nd degré s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement du 2nd degré s/c de Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme ESCUDIER - Conseillère cellule des politiques éducatives DSDEN13 - Tel : 04 91 99 68 37
- mail ce.cellulepoled@ac-aix-marseille.fr

Un poste de coordonnateur REP+ dans le secteur du collège Henri Wallon à Marseille 14^e) est à pourvoir pour l'année 2024-2025.

Les personnels enseignants du 2nd degré de l'académie d'Aix-Marseille sont invités à se reporter à la fiche de poste ci-jointe précisant les modalités de candidature et les conditions d'exercice.

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir dans les 15 jours suivant la parution de cet appel à candidatures :

- lettre de motivation,
- curriculum vitae,
- un avis circonstancié de leur supérieur hiérarchique,
- une copie de leur dernier rapport d'inspection ou compte-rendu de rendez-vous de carrière

aux adresses suivantes :

- Principal du collège Henri Wallon : ce.0131604y@ac-aix-marseille.fr
- IEN Marseille Le Canet : ce.0131305y@ac-aix-marseille.fr

Avec copie à leur supérieur hiérarchique.

Objet : candidature coordonnateur REP+ 2024

À l'issue de l'examen des dossiers, les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s individuellement à un entretien.

La date effective de prise de fonctions sera déterminée au regard des possibilités de remplacement du /de la candidat(e) retenu(e).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David LAZZERINI, Directeur des Relations et des Ressources Humaines



FICHE DE POSTE

Coordonnateur REP+

IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	COORDONNATEUR REP+ secteur collège Henri WALLON (Marseille 14^e)
	CATÉGORIE	Poste ouvert aux Enseignants du 2nd degré, toutes disciplines.
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire renforcé (IEN Marseille Le Canet, principal du collège Henri Wallon et IA-IPR référent du réseau).
	CADRE GENERAL	<i>Circulaire du 4 juin 2014 relative à la refondation de l'éducation prioritaire et circulaire du 3 mai 2017 relative au pilotage de l'éducation prioritaire.</i> La fonction de coordonnateur a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
MISSIONS ET COMPÉTENCES	MISSIONS	Le coordonnateur REP+ met en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire. Ses missions principales sont : <ul style="list-style-type: none">• Appui au pilotage du réseau d'éducation prioritaire.• accompagner la mise en œuvre pédagogique du projet de réseau.• Développement du partenariat en cohérence avec le projet de réseau.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none">• Etablir des liaisons fonctionnelles entre les cycles (1er et 2nd degrés).• Accompagner les équipes d'école et de collège.• Suivre et accompagner l'évaluation du projet du réseau.• Aider à l'organisation et l'animation pédagogique du réseau.• Aider à l'organisation et au suivi des journées de formation/concertation REP+.• Elaborer et diffuser des documents de travail, instruire et suivre les dossiers, organiser les réunions institutionnelles.• Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire.• Actualiser et suivre les liaisons avec les partenaires (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville.• Suivre des actions d'accompagnement à la scolarité.
	COMPÉTENCES	<ul style="list-style-type: none">• Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1er degré comme 2nd degré.• Capacité à travailler en équipe.• Capacité à coopérer avec des personnels de statuts et missions variés.• Savoir adopter le bon positionnement.• Avoir une très bonne maîtrise des outils numériques.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRÉREQUIS (Diplômes ou expérience)	<ul style="list-style-type: none">• Une bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée.• La détention d'un CAFFA constitue une réelle valeur ajoutée.
	NOMINATION	Poste à temps complet. Les chargés de mission à temps complet relèvent d'une gestion administrative fixée dans le bulletin académique n° 976 du 17 juillet 2023. Une lettre de mission est rédigée annuellement.

	RÉGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles, cadre réglementaire du service Enseignants du 1 ^{er} degré et 2 nd degré non devant élèves.
	RÉGIME INDEMNITAIRE	- Indemnité REP+ - NBI de 30 points
	MODALITÉS DE CANDIDATURE	<p>Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission de recrutement. La commission formule, sur la base du profil recherché, un avis transmis à l'autorité académique qui procède à l'affectation.</p> <p>Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir par la voie hiérarchique, une lettre de motivation et leur curriculum vitae, aux copilotes du réseau REP+ H. Wallon dans les 15 jours suivant la publication de la présente fiche de poste. L'envoi se fera par voie électronique aux adresses suivantes : Principal du collège Henri Wallon : ce.0131604y@ac-aix-marseille.fr IEN Marseille Le Canet : ce.0131305y@ac-aix-marseille.fr</p>
	CONTACTS	Principal du collège Henri Wallon : ce.0131604y@ac-aix-marseille.fr IEN Marseille Le Canet : ce.0131305y@ac-aix-marseille.fr